

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du lundi 23 septembre 2024

N° VA_DEL2024_151

Objet : Participation aux projets collectifs "Fabriques culturelles" 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Chantal FLINOIS, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Annick VANNESTE, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT, Mariam DEDEKEN, Violette SALANON étant excusés.

Par la délibération n° 24-B-0232 du 28 juin 2024, le Conseil de Communauté Métropole européenne de Lille (MEL) a fixé les grandes orientations culturelles pour la métropole dans le cadre de ses compétences « équipements et réseaux d'équipements culturels » et « soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain ». Parmi ces orientations figure la volonté pour la MEL de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés les Fabriques Culturelles.

Des financements peuvent être sollicités auprès de la MEL dans la cadre de sa compétence « soutien et promotion d'événements métropolitains ».

La Ferme d'en Haut, fabrique culturelle de Villeneuve d'Ascq, est un élément de ce réseau d'équipements structurants. Elle a répondu à l'appel à projets 2005/2006 lancé par la MEL, en proposant un dispositif d'accompagnement de la pratique amateur autour des musiques actuelles intitulé « Tour de chauffe ». Depuis 2011, le renfort de plusieurs fabriques culturelles au dispositif Tour de Chauffe, permet à la Ferme d'en Haut d'élargir son action au sein du réseau des fabriques à d'autres projets collaboratifs.

En 2024, Tour de Chauffe regroupe 6 partenaires, La Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq, Le Fort de Mons de Mons en Barœul, Les Arcades de Fâches-Thumesnil, Le Nautilys de Comines, La Maison Folie de l'Hopsice d'Havré de Tourcoing et La Maison Folie Beaulieu de Lomme qui concourent à la mise en place des formations, diagnostics scéniques, concerts, festivals pour 8 groupes de musiques actuelles : Aléa, Alienarium, Alzamün, Anaysa, Falvino, The Loff, Trikar et Virgile.

La Ferme d'en Haut poursuit son investissement dans Tour de chauffe et dans les thématiques suivantes avec les autres fabriques culturelles partenaires du réseau :

Accompagner #Accueillir #Bidouiller #Danser #Diversités #Egalité femmes hommes #Eveiller #Imaginer

#Accompagner

La Fabrique villeneuvoise investit cette thématique par le biais du dispositif Tour de chauffe (voir plus haut) mais aussi avec l'accompagnement du collectif Mues avec le spectacle « Okhty », de la compagnie La langue pendue avec Rachid Bouali, le spectacle « Cocon Coquille » de la compagnie La Vache bleue, la compagnie Balles et pattes avec le spectacle « Il était une fin » et la compagnie Plutôt la joie avec sa création autour du bonheur.

#Accueillir

La Ferme d'en Haut s'associe à des partenaires pour des programmations variées : programmation jazz avec Jazz à Véd'à, accueil de La Rose des vents hors les murs pour des spectacles jeunes publics et de la musique classique avec Quatuor en liberté.

#Bidouiller

La Ferme d'en Haut développe une programmation thématique autour du développement durable, de l'environnement et de la nature : des rendez-vous réguliers sous différentes formes : ateliers créatifs, rencontres, repair café, balade urbaine « Les petites bêtes en ville » ...

#Danser

Le spectacle tout public à partir de 2 ans « A deux mains », par la compagnie Racines carrées propose un voyage imaginaire qui donne à la danse urbaine une nouvelle voie poétique.

#Diversités

La structure privilégie une programmation musicale variée, avec un concert qui mélange les univers musicaux de cumbia, hip hop et musique orientale puis un autre de musique reggae.

#Egalité femmes hommes

Un spectacle d'humour interprété par une femme, qui raconte ses propres expériences entre inepties déconcertantes et clichés absurdes.

#Eveiller

Une programmation jeune public tout au long de l'année, qui regroupe une vingtaine de représentations et deux temps forts familiaux qui sont Les minuscules et Halloween.

#Imaginer

Plusieurs programmations où l'imaginaire est au cœur de la rencontre avec le public : spectacle de théâtre d'improvisation avec Lille Impro, les expositions Africa Today, Du sport à l'œuvre et Plaisir des mots.

Le budget alloué dans le cadre du budget primitif 2024 à l'ensemble de ces projets est de 182 423 euros.

Après avis de la Commission Plénière du lundi 16 septembre 2024, il est proposé aux membres du conseil :

- de prendre acte du budget des opérations "Tour de Chauffe" et autres projets collaboratifs "Fabriques culturelles" 2024 d'un montant prévisionnel de 182 423 €,
- d'accepter la participation financière de la Métropole européenne de Lille à hauteur de 70 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 26 septembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240923-205592-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 25 septembre 2024



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

CONVENTION DE PARTENARIAT
PASSÉE ENTRE
LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
ET
LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ
POUR LA FERME D'EN HAUT
RELATIVE AU
RÉSEAU DES FABRIQUES CULTURELLES

Année 2024

Entre :

La Métropole Européenne de Lille, Établissement Public de Coopération Intercommunale, 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex, représentée par son Président, Monsieur Damien CASTELAIN, agissant en application de la délibération n° 24B-0232 du Bureau métropolitain du 28 juin 2024.

Désignée sous les termes « **Métropole Européenne de Lille** », d'une part,

Et :

La Ville de Villeneuve d'Ascq, Hôtel de Ville, Place Salvator Allende, 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, agissant en application de la délibération de son Conseil Municipal.

N° de SIRET : 215 900 093 000 18, code APE : 751A

Désignée sous les termes « **la Ville** », d'autre part,

Vu,

- Les articles L 1611-4, L 2121-29, L 5211 et L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales

PRÉAMBULE

Considérant que par la délibération n° 03 C 0365 du 10 octobre 2003, le Conseil de Communauté a fixé les grandes orientations culturelles pour la métropole dans le cadre de ses compétences « équipements et réseaux d'équipements culturels » et « soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain ». Parmi ces orientations figure la volonté pour la **Métropole Européenne de Lille** de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés les Fabriques Culturelles ;

Considérant qu'il était proposé d'apporter une aide financière à la mise en réseau d'équipements culturels qui, tout en restant de compétence communale, bénéficieraient d'un effort communautaire sur une programmation commune ou spécifique. Cette intervention se rattache à la compétence en matière d'évènements culturels d'intérêt métropolitain ;

Considérant que les délibérations n° 10 C 0381 et n° 10 C 0382 du 25 juin 2010 ont marqué le soutien et la promotion d'évènements culturels partagés par le réseau dénommé des Fabriques Culturelles et constitué des équipements suivants :

- la maison Folie Beaulieu à Lomme ;
- la maison Folie de Lille Moulins ;
- la maison Folie de Lille Wazemmes,
- la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing ;
- la maison Folie la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq ;
- la maison Folie le Fort de Mons de Mons-en-Barœul ;
- le Colysée de Lambersart ;
- le Nautilys de Comines ;
- le Vivat, scène conventionnée danse et théâtre d'Armentières ;

- les Arcades, centre musical de Faches-Thumesnil ;
- la Condition Publique de Roubaix (non éligible au titre du réseau puisque financée dans le cadre de l'EPCC Condition Publique. Cf. délibération n°10 C 0209 du 2 avril 2010).

Considérant que l'ensemble du réseau des Fabriques Culturelles s'est mobilisé pour présenter de nouveaux projets de travail en réseau pour l'année 2024.

Considérant que le projet ci-après présenté par la **Ville** participe de cette politique, la **Métropole Européenne de Lille** a décidé de lui verser un fonds de concours dans les conditions définies dans la présente convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la **Ville** s'engage à mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet décrit en annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention, ainsi que tous les moyens nécessaires à son bon déroulement, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule et les modalités suivantes :

- les actions de mise en réseau doivent être réalisées par au moins deux partenaires et correspondre à des opérations de création, de partage de public ou de complémentarité dans la diffusion ;
- le projet proposé doit correspondre à des opérations d'accompagnement d'artistes (soutien à la création, échanges entre amateurs et professionnels, diffusion en réseau, résidences...), de circulation et d'accompagnement des publics (parcours entre équipements, projets participatifs, ateliers de pratique amateur communs,...) ou de complémentarité dans la diffusion (programmations thématiques, mini-festivals, temps forts,...).

Par ailleurs, la **Ville** contribuera à atteindre les objectifs suivants :

- favoriser l'intercommunalité culturelle ;
- favoriser le travail en commun des structures culturelles ;
- favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et aux populations qui n'ont pas accès d'une manière générale à des expériences culturelles diversifiées ;
- excellence ;
- contribution à la cohésion métropolitaine ;
- innovation culturelle et artistique ;
- manifestation présentant les caractéristiques d'un éco-événement.

Pour sa part, la **Métropole Européenne de Lille** s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ce projet.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie au titre de l'année 2024 et prendra fin à l'extinction des obligations de paiement inhérentes à la présente convention.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE LA CONVENTION

Des annexes à la présente convention précisent :

- annexe 1 : description des projets partagés par le réseau;
- annexe 2 : description et budget prévisionnels des projets portés par l'équipement;
- annexe 3 : l'évaluation et compte-rendu financier des projets portés par l'équipement;
- annexe 4 : la délibération n°24-B-0232 portant octroi de subvention.

ARTICLE 4 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 : Montant de la subvention

Le montant total du fonds de concours s'élève à la somme 70 000 euros [soixante-dix mille euros].

4.2 : Modalités de versement

Le fonds de concours sera crédité selon les modalités suivantes :

- 56 000 € soit 80 % à la notification de la convention ;
- 14 000 € soit 20 % sur présentation de l'évaluation et du compte-rendu financier des projets portés par l'équipement.

Le versement sera effectué selon les procédures comptables en vigueur au compte :

- Nom du titulaire du compte : Trésorerie de Villeneuve d'Ascq
- Banque : Banque de France

IBAN : FR48 3000 1004 68D5 9700 0000 060
--

Code BIC : BDFEFRPPCCT

Le comptable assignataire est le Comptable du Trésor de la **Métropole Européenne de Lille**.

Conformément aux dispositions de l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total du fonds de concours n'excédera pas la part de financement assurée, hors subventions, par la **Ville**.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS

La **Ville** s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable le bilan d'évaluation du projet visé à l'article 11 et les justificatifs des actions de communication signés par le Maire ou toute personne habilitée.

Le bilan d'évaluation comprend notamment le compte-rendu financier du projet. Ce tableau est issu du compte de résultat de l'organisme. Il fait apparaître les écarts éventuels (tant en euros qu'en pourcentage) constatés entre le budget prévisionnel du projet et les réalisations. Un commentaire sur les écarts éventuellement constatés est apporté.

ARTICLE 6 – OBLIGATION D’INFORMATION

Dans le cadre du fonds de concours, la **Ville** s’engage à fournir à la **Métropole Européenne de Lille** toute délibération prise dans le respect des conditions dudit article. Elle tiendra informée la **Métropole Européenne de Lille** de toute révision éventuelle du montant de sa participation.

Si le montant du fonds de concours versé par la **Métropole Européenne de Lille** devait être réduit, cette dernière émettra à l’encontre de la **Ville** un titre de recettes pour le montant correspondant.

En cas de difficulté d’exécution, d’inexécution ou de modification des conditions d’exécution et de retard pris dans l’exécution de la présente convention par la **Ville**, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la **Métropole Européenne de Lille** sans délai par une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

La **Ville** s’engage à souscrire toutes les polices d’assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la MEL ne puisse être recherchée. La **Ville** devra être en mesure de justifier à tout moment à la MEL de la souscription de ces polices d’assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

La **Ville** s’engage à respecter le cahier des charges de communication ci-après, visant à organiser la promotion de la **Métropole Européenne de Lille** :

- en faisant apparaître avec la plus grande lisibilité le logo des Fabriques Culturelles de la **Métropole Européenne de Lille** et la mention **Métropole Européenne de Lille** sur l’ensemble des supports : affiches, posters, journaux internes, invitations, programmes, supports informatiques, ... ;
- en faisant apparaître, dans ses installations, une signalétique de la **Métropole Européenne de Lille** : panneaux, calicots, ... ;
- à mentionner le partenariat de la **Métropole Européenne de Lille** ;
- à proposer d’autres actions de promotion de la métropole susceptibles de répondre à l’attente de la **Métropole Européenne de Lille** ;
- à respecter la charte graphique de la **Métropole Européenne de Lille**, lors de chaque action de promotion.

À cette fin, la **Ville** prendra l’attache de la direction de la communication, afin de déterminer les modalités pratiques d’application du code visuel et du présent partenariat (tel. : 03.20.21.20.21).

ARTICLE 9 - SANCTIONS

En cas de non-présentation des documents prévus aux articles 5 et 6 dans les délais, de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l’accord écrit de la **Métropole Européenne de Lille**, des conditions d’exécution de la convention par le bénéficiaire, la **Métropole Européenne de Lille** pourra exiger le reversement de tout ou partie

des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Elle pourra également décider de ne pas instruire une demande de fonds de concours ultérieure.

ARTICLE 10 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

La **Ville** s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la **Métropole Européenne de Lille** de la réalisation du projet, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 11 – ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Métropole Européenne de Lille a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la **Ville**.

Ainsi, un bilan d'évaluation sera envoyé par la **Ville** dans les six mois suivant la réalisation du projet et pourra porter notamment sur :

- l'analyse des résultats de l'opération d'un point de vue financier et opérationnel ;
- la conformité de ces résultats avec l'objet du projet mentionné à l'article 1er ;
- l'impact des actions ou des interventions dans la métropole et s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

La **Ville** s'appuiera sur le tableau d'évaluation proposé en annexe 3.

Ce bilan d'évaluation pourra tenir compte des critères d'intervention sur lesquels la **Métropole Européenne de Lille** a souhaité insister et qui correspondent aux objectifs visés à l'article 1.

ARTICLE 12 – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ANNEXE 1

DESCRIPTION DES PROJETS PARTAGÉS PAR LE RÉSEAU

INTENTION : LA MARQUE DE FABRIQUE DU RÉSEAU DES FABRIQUES CULTURELLES

Depuis 2005, 11 équipements culturels structurants du territoire constituent le réseau des Fabriques Culturelles sous l'impulsion de la **Métropole Européenne de Lille** :

- La Condition Publique de Roubaix ;
- La Ferme d'en haut de Villeneuve d'Ascq ;
- La maison Folie Beaulieu de Lomme ;
- La maison Folie de Lille-Moulins ;
- La maison Folie de Lille-Wazemmes ;
- La maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing ;
- Le Colysée de Lambersart ;
- Le Fort de Mons de Mons-en-Barœul ;
- Le Nautilys de Comines ;
- Le Vivat d'Armentières ;
- Les Arcades de Faches-Thumesnil.

Le réseau, en associant la diversité de projets de chacune des structures vise à mieux valoriser leurs actions, à dégager des axes forts de collaboration, à mutualiser les moyens, à développer des projets artistiques ambitieux et partagés, à contribuer au renforcement d'une identité métropolitaine.

Le réseau poursuit les objectifs suivants :

- soutenir et accompagner la création artistique ambitieuse dans toutes les disciplines ;
- favoriser la circulation des artistes et des publics entre les lieux du réseau ;
- favoriser l'implication des habitants dans le processus de création artistique ;
- faciliter l'accès à la culture pour tous ;
- renforcer les moments d'échanges entre amateurs et professionnels ;
- insuffler une dynamique de coopération intercommunale.

Les projets proposés par ces Fabriques permettent, dans le cadre d'un accompagnement à la création, de continuer à soutenir un artiste ou une compagnie émergente dans plusieurs lieux du réseau, en renforçant les moments d'échanges entre amateurs et professionnels ou encore en développant des ateliers de pratique ouverts au public. Ainsi, la mise en réseau permet de favoriser la circulation du public sur le territoire métropolitain.

Le réseau des Fabriques Culturelles est devenu un outil de développement artistique et culturel incontournable sur le territoire de la **Métropole Européenne de Lille**.

SYNTHÈSE DES PROJETS PARTAGÉS PAR LE RÉSEAU POUR L'ANNÉE 2024




Réseau des Fabriques Culturelles Synthèse des projets 2024

THEMATIQUES PARTAGEES	Fabriques partenaires	Description synthétique du projet	
#DANSER	Ferme d'en haut	Cie Racine carré spectacle A deux mains	
	Fort de Mons	9.81. Cie Racine Carré. Stage de danse et spectacle. Du 26 fev. au 1er mars.	
	Vivat		Lifes Insurance - Cie Life Insurances le mardi 23 janvier
			Maldonne - Cie Iella Ka le mardi 13 février
			Cercle égal demi cercle au carré - Cie Difé Kako le samedi 24 février
			Ware Mono - Cie Issue Park le mercredi 3 avril
Nautiyls	Je badine avec l'amour - Association Cliché le jeudi 14 novembre		
Arcades	La roulotte ruche fanfare "Blitz Péritel" le 21/06		
Beaulieu	Luis de la Carrasca + Invitez-vous à danser (flamenco) - le 16/02 Almataha Cie Zahrbat 04/04 + Aequilibrium Camille Dewaele 29/11 + 20 ans! Jeune Théâtre du corps 01/12 + ateliers		
#ACCUEILLIR	Ferme d'en haut	Jazz à Véd' à avec saison jazz, 8 dates dans l'année / La Rose des vents / Radio campus/Quatuor en liberté	
	Fort de Mons / Arcades	Printemps du Jazz 17 et 18 mai 2024. Partenariat avec Faches. Organisé par La Boîte à Jazz	
	Arcades		Simone Praticto feat. Gabi Hartmann "Quarteto Brasil" + Yuma - le 10/02
			Dafné Kritharas + Natasha Rogers - le 29/03
			Lucas Santtana + Gérald Toto - le 05/04 Daniel Zimmermann Quartet - le 19/04 Hommage à Bud Powell avec Jacky Terrasson - le 25/05
Beaulieu	programmation jazz blues musiques du monde annuelle 5 dates + festival Etats de blues 15 au 25/11 + Tour de chauffe Falvino 24/11		
#ACCOMPAGNER	Vivat – MF Wazemmes	La Trouée - Cie Compost le mercredi 7 février au Vivat - date à confirmer à la maison Folie Wazemmes	
	Vivat – MF Wazemmes	Corps premiers - Cie la Traversée Coproduit par le Vivat et diffusé le vendredi 16 février au Vivat - A compléter par la MF Wazemmes	
	Vivat / La Ferme d'en Haut	création au Vivat de Okhty en mars par le collectif Mues avec résidence. Egalement à La Ferme d'en Haut en résidence et spectacle en mars	
	Vivat / La Ferme d'en Haut	Retour aux sources – Cie la langue pendue Le spectacle a bénéficié d'une coproduction du Vivat et d'une résidence longue en septembre 2023. Il a été créé sur le plateau du Vivat les 6 et 7 octobre 2023. La Ferme d'en haut de Villeneuve d'Ascq a accueilli ce spectacle à l'automne 23 + en mai 2024 avec le spectacle Le jour où j'ai rencontré John Wayne	
	Vivat / Fort de Mons	Demandons l'impossible - Cie Sens ascensionnels le mardi 9 avril au Vivat - Accueilli en résidence de création et diffusé par la MF de Mons-en Baroeul en 2021.	
	Nautiyls / Arcades / Fort de Mons / Hospice d'havré / Ferme d'en Haut / MFB Lomme	Tour de Chauffe/ avant le tour (résidences, formations, enregistrements, festival)	
	Arcades / Nautiyls	Sonriza - Cie Rosa Bonheur (Arcades : coproduction + résidence en 2024 / diffusion en 2025)	
	Arcades / Nautiyls	Birdy Melody - Perluette (Arcades : coproduction + résidence en 2024 / diffusion en 2025)	
	Arcades / MF Moulins ? / La Ferme d'en Haut	Flaque, Pourvu qu'il pleuve ! - Les Ateliers de Pénélope / La Cavale (Arcades : résidences + diffusion nov. 2024) / La Ferme d'en Haut en 2025	
	Réseau des fabriques culturelles	Plutôt la joie - Sophie Sand. Projet commun au réseau des Fabriques culturelles. L'accompagnement se compose de résidences, apport en coproduction et diffusion de son spectacle. La construction d'objets sonores présentés sous forme d'installation est une des déclinaisons du projet Les soutiens se répartissent sur les années 2022-2023-2024.	
	Ferme d'en haut / Vivat / Fort de Mons	Cocon coquille de la Cie La Vache Bleue, nouvelle création au Vivat en décembre 2023/ en janvier 2024 à La Ferme d'en Haut/ Résidence Cie Balles et pattes. Diffusé au Vivat et au Fort de Mons	
	Fort de Mons / Arcades	1300 grammes. 21 et 22 février (coprod / résidence / diffusion)	
	Hospice d'Havré / Nautiyls	Nouvelle création de la cie Détournement - résidence du 05/02 au 09/02 - diffusion à l'Hospice	
	Nautiyls		Nouvelle création de SIMON FACHE "Novecento, Pianiste" - résidence du 27/05 au 31/05
			Nouvelle création de la roulotte ruche "Billie Bretelles"-résidence du 29/01 au 02/02 - diffusion 2025
		Nouvelle création jeune public de la cie Balles et Pattes "Il était une fois"-résidence du 25/03 au 30/03 - diffusion 2025	
		Nouvelle création jeune public de la Cie les lucioles s'en mêlent - résidence du 17/06 au 21/06 - diffusion 2025	
		Nouvelle création de la cie la BICAUDALE - résidence du 8/04 au 12/04 - du 12/11 au 15/11 et du 25/11 au 28/11 - diffusion 2025	
Beaulieu	compagnonnage Camille Dewaele + théâtre Boréal + Sisto Brahim Bouchelaghem		
# EVEILLER	Ferme d'en haut	Festival Les Minuscules, exposition Prendre et surprendre, concert jeune public Kai Dina, temps fort Halloween	
	Fort de Mons / Arcades/MFB		Toi Ici Moi là. Cie La bicaudale. 26 et 27 janv.
			Trois Quatre. Cie Canaille Rock 2 et 3 fév.
			Odyssées 2020. Cie du Rehault. 15 et 16 fev.
			Scooooootch. Cie Les nouveaux Ballets du Nord. 29 et 30 mars Simon la Gadouille. Théâtre di Prisme. 30 et 31 mai Mons fait son Cirque. Stage et spectacle. Du 22 au 26 avril
	Nautiyls		- Rosie - STRAWBERRY PROD le 14/02
			- L'attirail - la plaine de joie le 13/03
			- Cocon Coquille les 15 et 16/04
			- Mercredi c'est sport le 09/07
			- Tout petit pixel - résidence du 21/10 au 31/10 - diffusion le 31/10 - Mini Strunt - spectacle concert le 20/11
Arcades	A Deux Mains - Cie Racines Carrées - Les 18, 19 et 20/03 Brut - Les Biskotos - les 23 et 24/06		
Beaulieu		Flaque, Pourvu qu'il pleuve ! - Les Ateliers de Pénélope / La Cavale - Du 6 au 9/11	
		5 séances de mes premiers pas au cinéma par saison + festival Le petit Moi(s) 14 au 21/02 + programmation concerts jeune public + 10 côté coulisse par saison	

# BIDOUILLER	Ferme d'en haut	3 temps fort dans l'année : Rencontres au vert avec Repair café, ateliers autour du faire soi même, atelier avec Zut en juin
	Fort de Mons	Samedis ça me dit à la Bibliothèque 1 samedi par mois Collection. Cie La Dame du Premier. 26 et 27 janvier Exposition Des doudous pas comme les autres. Atelier ZUT. Du 13 janv. au 17 fév.
	Vivat	Poursuite des projets de programmation partagés avec les habitant.es Les Enfants aux manettes. Ce groupe d'enfants de 8 à 10 ans a visionné des spectacles entre septembre 2023 et janvier 2024 en recevant l'accompagnement de l'équipe du Vivat et d'un groupe d'artistes. Il a choisi un spectacle qui sera programmé en novembre 2024 ans dans la saison du Vivat. Le groupe poursuivra son action la saison prochaine et d'ici là accompagnera ce premier choix en communication auprès des spectateur.trices du Vivat. Les Ados aux manettes. Ce groupe d'ados de 12 à 14 ans a visionné des spectacles entre septembre 2023 et janvier 2024 en recevant l'accompagnement de l'équipe du Vivat et d'un groupe d'artistes. Il a choisi un spectacle qui sera programmé en mars 2025 ans dans la saison du Vivat. Ces groupes poursuivront leurs actions la saison prochaine et d'ici là accompagneront leurs choix en communication auprès des spectateur.trices du Vivat.
	Colysée	Ateliers enfants/parents expositions "Bloom" et "Vivantes I"
	Nautilys	Repair café - un samedi par mois avec le Centre Social YATOUKI
	Arcades	La Fanfaronnades le 9/05 : Ateliers de lutherie sauvage / Création d'une sculpture sonore avec la Brigade des Tubes
	Beaulieu	10 ateliers par saison en lien avec la programmation + 4 ateliers cinélique + 2projets participatifs
	Ferme d'en haut	Spectacle seule en scène de Marie Burigat L'enfer c'est vous
	Fort de Mons	Renversante. Espace des Arts, Scène nationale Chalon-sur-Saône. 6 et 7 fev. L'atelier de construction. Cie Grand Boucan. 12 avril
	Vivat	Les histrionniques - Collectif Mee too théâtre le mardi 21 novembre (spectacle coproduit par le Vivat)
#ÉGALITÉ FEMMES HOMMES	Hospice d'Havré	
	Condition Publique	
	Colysée	Exposition "Vivantes I" exposition et programmation parallèle 7 septembre > 8 décembre we "être femme(s) etc" 16 et 17/03/ A droite du oui, à gauche du non Cie Zaoum 16/02
	Beaulieu	
	MF Wazemmes	
	MF Moulins	
#IMAGINER	Ferme d'en haut	théâtre d'impro avec Lille impro/ 6 dates/an, Classique à La Ferme/ Faire la Guerre par la cie Les Ateliers de Pénélope, exposition Africa today et expo poésie
	Fort de Mons	Zoom avant. Cie In Extremis. 23 fev.
	Vivat	
	Hospice d'Havré	
	Condition Publique	
	Colysée	Thème botanique 2023/24 Exposition "Bloom" explosion végétale 20 janvier > 7 avril
	Nautilys	Projet VJING - musique électronique avec le groupe Genki-Dama (ex Tour de Chauffe) - ateliers au collège et diffusion
	Arcades	L'Officier et le Bibliothécaire - Babel Fish Cie - Les 26 et 27/01
	Beaulieu	Projet avec Amose sept 24 + Fiesta Lille3000 projet Matéo Maté 24/25 + musée ouvert 10 lèches-vitrine /saison + théâtre immersif Au Nord du Nord MetaluAChahuter 02/23 + Peuplées Collectif Errances 25/05
	Ferme d'en haut	concerts VV Brown / Yaniss Odua / Sidi Wacho /
#DIVERSITÉS	Fort de Mons	
	Vivat	- 1983 - Cie Nova le samedi 27 janvier : Une plongée au coeur des années 80, ses contestations politiques, ses luttes sociales anti-racistes face à la montée du Front National. - Back to reality - Cie des 7 soeurs le samedi 16 mars : l'expérience véritable de 3 soeurs qui révèlent les différences auxquelles font face les personnes en situation de handicap. Avec la présence sur scène d'un comédien de la Cie anglaise Mind the Gap. - Nous quartiers libres - Collectif tout va bien le mardi 15 octobre : Compagnie composée de personnes en situation de handicap mental et psychique de l'Est de la France.
	Beaulieu	Ô Janis Hélène Palardy 02/24
	Ferme d'en haut	exposition Du sport à l'oeuvre, concert Les chasses patates, ateliers impression à la main aux tampons artisanaux, à voir pour prog Ovaires the top, Eurekoi par la cie du Créach, Mercredi c'est sport par la Barbaque Cie, Fangaérobic
	Fort de Mons	Eurékoi. Cie du Créach. 12 et 13 avril
#SPORTS #JO	Vivat	Les crampons (hommage à Justin Fashanu) - Cie Diptyque 5 décembre
	Colysée	Exposition Mouve 1er juin > 25 août
	Nautilys	Mercredi c'est sport - Barbaque cie
	Beaulieu	Starting block Collectif ces filles là
	Ferme d'en haut	20 ans anniversaire vernissage + concert
	Colysée	20 ans du Colysée 14/7 Fanfare Vetex
#ANNIVERSAIRE		

ANNEXE 2

DESCRIPTION ET BUDGET PRÉVISIONNEL DES PROJETS PORTÉS PAR L'ÉQUIPEMENT

		Réseau des Fabriques Culturelles					
		Description des projets portés par chaque équipement					
		Année 2024					
Nom de la Fabrique Culturelle	Description de la participation au projet	Nature de la dépense	Budget prévisionnel	Apport MEL	Budget réalisé	Apport MEL réel	Bilan de l'action (fréquentations, actions réalisées, médiation...)
La Ferme d'en Haut	# Danser - Spectacle jeune public par la compagnie Racines carrées, avec le spectacle A deux mains.	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	1500 400 561				
La Ferme d'en Haut	#Accueillir - Programmation de 8 dates jazz/an, avec jazz à Véd'a et accueil de La Rose des Vents hors les murs avec 3 spectacles en programmation tout public et scolaire, une date de concert avec Radio Campus et une date de concert classique avec Quatuor en Liberté. Favoriser l'accès au plus grand nombre au jazz de création, à la musique et soutien à La Rose des vents hors les murs, avec des propositions échangées en amont.	artistique jazz intermittent / prog jazz intermittent accueil Rose des vents intermittent accueil Radio Campus et Quatuor en Liberté charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	8 000 € 9 500 € 7 645 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner. Collectif Mues avec une aide à la création avec résidences et diffusion du spectacle Okhry (ma sœur en arabe)	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	3 000 € 400 € 3 181 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner. La compagnie La Langue pendue avec Rachid Bouali	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	300 € 449 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner Jour de Chauffe - Dispositif d'accompagnement des lauréats groupes de musique actuelle - formatio, bilan scénique, résidence, festival showcase...	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	20 000 € 8 000 € 10 520 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - Spectacle jeune public Cocon Coquille par la compagnie La Vache Bleue. Une compagnie que la structure soutient avec leur démarche d'éveil culturel.	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	1 488 € 300 € 981 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - la compagnie Balles et pattes avec le spectacle Il était une fin par dela résidence et une diffusion /résidence en 2025	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	400 € 2 596 €				
La Ferme d'en Haut	#Accompagner - Spectacle autour du bonheur par Sophie Sans, un seul en scène, par la compagnie plutôt la joie. Création 2024. Soutien à la création en 2023	artistique charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	2 500 € 175 €				
La Ferme d'en Haut	#Eveiller - Plusieurs spectacles jeune public, exposition Prendre et surprendre, festival Les Minuscules, concert jeune public Kai Dira, temps fort halloween... Programmation familiale, en direction du jeune public pour participer à une dynamique d'éveil culturel. Médiation auprès des publics : crèches, jardin d'enfant, familles...	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	17 500 € 1 500 € 5 610 €				
La Ferme d'en Haut	#Bidouiller - 3 temps fort dans l'année : Rencontres au vert avec repair café, ateliers artistiques, ateliers créatifs autour du développement durable, de l'environnement, la nature. Médiation spécifique qui accompagne ces temps forts + balade urbaine Les petites bêtes en ville avec ateliers avec entomologiste/enfants/parents	artistique charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	11 000 € 770 €				
La Ferme d'en Haut	#Egalité femmes hommes - seule en scène humoristique L'enfer c'est vous, écrit et interprété par Marie Burigat	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	2 000 € 400 € 596 €				
La Ferme d'en Haut	#Imaginer - Expositions tout public pour porter un regard poétique, développer l'imagination. Exposition Africa Today + exposition sur les mots/la poésie + théâtre d'improvisation + spectacle Faire la guerre par La cie Les ateliers de Pénélope	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	21 450 € 4 300 € 6 136 €				
La Ferme d'en Haut	#Diversités - Concert musique indi pop / Concert musique cumbia hip hop oriental, groupe Sidi Wacho avec 2 résidences et Concert reggae / privilégier des univers musicaux très divers.	artistique intermittent charge de structure et supervision de l'ensemble des projets collaboratifs	18 000 € 4 000 € 7 265 €				
TOTAL							
			TOTAL DES DÉPENSES	182 423 €			
				TOTAL PRODUITS			
				RESULTAT PRÉVISIONNEL			

DÉLIBÉRATION N°24-B-0232 PORTANT OCTROI DE SUBVENTION



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 28/06/2024
Amédée FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20240628-lmc100000110431-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 01/07/2024
Retour préfecture le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024

24-B-0232

Séance du vendredi 28 juin 2024

DELIBERATION DU BUREAU

**RESEAU DES FABRIQUES CULTURELLES - CONVENTION DE PARTENARIAT
SAISON 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 22-C-0069 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par la délibération n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau ;

Vu la délibération n° 03 C 0365 du 10 octobre 2003 du Conseil de Communauté fixant les grandes orientations culturelles pour l'institution dans le cadre de ses compétences "équipements et réseaux d'équipements culturels" et "soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain".

I. Exposé des motifs

a. Description des objectifs

Parmi les orientations culturelles de la Métropole Européenne de Lille, figure la volonté de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés "les Fabriques Culturelles".

Il s'agit de créer des complémentarités et des cohérences dans l'offre culturelle proposée par chacun des équipements suivants :

- l'EPCC La Condition Publique à Roubaix,
- l'association Le Vivat, à Armentières.

Et les équipements en régie suivants :

- La Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq,
- La maison Folie Beaulieu de Lomme,
- La maison Folie de Lille Moulins,
- La maison Folie de Lille Wazemmes,
- La maison Folie le Colysée de Lambersart,
- La maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing,
- Le Nautilys de Comines,
- Les Arcades de Faches-Thumesnil,
- Le Fort de Mons de Mons-en-Barœul.



b. Modalités du partenariat

À l'initiative de la Métropole Européenne de Lille, les Fabriques Culturelles se réunissent et se coordonnent tout au long de l'année pour élaborer des programmes d'actions et de travail en réseau pour les saisons culturelles à venir.

Les projets proposés par les Fabriques Culturelles doivent, afin d'être éligibles à un soutien de la MEL, être portés par au moins deux partenaires et correspondre à des opérations d'accompagnement d'artistes (soutien à la création, diffusion en réseau, résidences, etc.), de circulation et d'accompagnement des publics (parcours entre équipements, projets participatifs, ateliers de pratique amateur communs, etc.) ou en complémentarité dans la diffusion (programmations thématiques, mini-festivals, temps forts, etc.).

Sur la base des demandes formulées par chacun des équipements pour l'année 2024, demandes issues des réunions de concertation du réseau des Fabriques Culturelles, il est proposé de fixer à 780 000 euros le montant global de ces partenariats, dont le détail figure ci-après) :

- la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq : 70 000 euros,
- le Fort de Mons de Mons-en-Barœul : 70 000 euros,
- la maison Folie Beaulieu de Lomme : 70 000 euros,
- la maison Folie Wazemmes de Lille : 70 000 euros,
- la maison Folie Moulins de Lille : 70 000 euros,
- la maison Folie le Colysée de Lambersart : 70 000 euros
- la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing : 70 000 euros,
- le Nautilys de Comines : 70 000 euros,
- les Arcades de Faches-Thumesnil : 70 000 euros,
- le Vivat d'Armentières : 150 000 euros.

Une convention sera passée avec chacune des Fabriques Culturelles.

Pour les équipements en régie municipale, les montants octroyés n'excéderont pas la part des financements assurés, hors subventions, par chaque commune annuellement en faveur de leur équipement (dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par ailleurs, La Condition Publique, soutenue dans le cadre de la participation métropolitaine à l'EPCC en application de la délibération n° 10 C 0209 en date du 2 avril 2010, est associée aux travaux de concertation du réseau mais n'est pas subventionnée au titre de la présente délibération. Conformément à l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales, ce montant ne pourra excéder la part de financement assurée, hors subventions, par la commune.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

- 1) De soutenir le réseau des Fabriques Culturelles pour la saison 2024 ;
- 2) D'attribuer un fonds de concours à chacun des équipements en régie selon la répartition reprise au paragraphe II) de la présente délibération et d'un montant maximal de 630 000 euros au titre de l'année 2024 ;
- 3) D'attribuer une subvention à l'association le Vivat d'Armentières d'un montant de 150 000 € pour soutenir le projet repris à l'alinéa précédent ;
- 4) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les conventions qui en découlent ;
- 5) D'imputer les dépenses d'un montant de 780 000€ TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. Bernard HAESBROECK n'ayant pas pris part au débat ni au vote.